

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UNE PROPOSITION DE LOI De M. Emile Rey

L'assistance aux vieillards et aux infirmes

Tant que la question des retraites ouvrières n'aura pas été réglée, il faudra se préoccuper de l'assistance à donner aux travailleurs sans ressources et dans l'impossibilité de gagner leur vie, soit par suite de leur âge avancé, soit parce qu'ils sont atteints d'une infirmité ou d'une maladie incurable.

Une société aussi civilisée que la nôtre se vante de l'être, ne peut raisonnablement laisser mourir de faim de vieux serviteurs — sans l'ombre d'un remords.

Au surplus, ce n'est pas seulement au point de vue du devoir de fraternité et de solidarité sociales que l'assistance aux vieillards et aux infirmes s'impose, c'est encore dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique. Il n'est pas possible, en toute logique, d'interdire la mendicité, de poursuivre avec sévérité le vagabondage alors que l'on n'assure pas des moyens d'existence à ceux qui sont incapables de travailler.

C'est ce que M. Emile Rey a bien compris et démontré dans sa proposition de loi relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables qu'il a présentée à la Chambre avant la clôture de la session.

Nous ne reproduisons pas l'intéressant exposé des motifs par lequel notre honorable député justifie l'importante réforme qu'il propose. Nous nous bornerons à donner l'extrait suivant des considérations générales où il expose la nécessité de venir en aide aux vieux travailleurs. Après avoir établi que dans les grandes villes telles que Paris, Lyon, Marseille, Lille, etc., les hospices et les bureaux de bienfaisance s'imposent de lourds sacrifices pour secourir ces malheureux, tandis que dans les petites villes et les communes rurales ils sont abandonnés à leur triste sort, voici ce qu'il dit :

« Ainsi, dans un pays comme le nôtre, qui se prétend démocratique, où l'on proclame à tout propos et si hautement les principes d'égalité et de fraternité, il existe encore cette choquante inégalité que, sur une partie du territoire, ceux qui, accablés par les infirmités et la vieillesse, ne sont plus en état de gagner leur vie ne reçoivent de la part de la société aucune assistance et sont exposés à mourir de misère, tandis que, sur d'autres points, ils trouvent tous les secours dus à leur triste situation ou sont assurés d'avoir au moins le nécessaire.

« On ne saurait laisser subsister plus longtemps un si regrettable état de choses ; non seulement il jure avec les sentiments philanthropiques d'une société civilisée, mais il est contraire aux principes de solidarité et de justice qui doivent régner dans une démocratie. Puisque l'initiative des particuliers, des communes et des départements s'est montrée impuissante à assurer partout la subsistance à ceux qui sont incapables de se la procurer par le travail, puisque, par suite de l'inégale répartition de la richesse entre les villes et les campagnes, il s'est établi une disproportion criante dans l'assistance de leurs malheureux respectifs, il faut que l'Etat intervienne pour rétablir l'équilibre en faisant appel à la solidarité nationale.

« La raison d'humanité et d'égalité n'est pas la seule qui doit nous pousser à compléter sur ce point le plus rapidement possible notre assistance publique. Il y a aussi un intérêt économique et social des plus importants à ce que les travailleurs pauvres reçoivent les mêmes secours sur tout notre territoire, afin d'éviter qu'ils ne se portent en masse sur les parties les plus favorisées. Si l'ouvrier des champs est attiré vers les villes par l'espoir de salaires plus élevés, d'une vie plus agréable, d'un avenir meilleur, il y est aussi appelé par la perspective d'y trouver sur ses vieux jours, en cas d'indigence, une existence assurée, presque luxueuse, comme celle que procurent certains hospices. Il en résulte que, pendant la période active de la vie, il produit, par la surabondance de main-d'œuvre qu'il apporte dans ces villes, l'abaissement des salaires et la fréquence des chômages, tandis que, lorsqu'il est malade, vieux ou infirme, il encombre les établissements hospitaliers et grève lourdement le budget de l'assistance communale.

« Quand il saura que la société veille sur lui jusque dans le dernier de nos villages et que, s'il vient à ne plus pouvoir subvenir à ses besoins, il sera secouru, soit dans sa famille, soit dans l'hospice le plus voisin, il ne quittera plus aussi facilement son pays natal, et nous verrons se ralentir cette dépopulation des campagnes qui est si grave à tant de points de vue.

« Mais ce n'est pas tout. Si l'on veut enrayer la crise sociale que nous traversons, si l'on tient à calmer les esprits et à produire l'apaisement entre les diverses classes de la nation, il est indispensable de s'appliquer à améliorer le sort des travailleurs sans ressources et à leur venir en aide dans toutes les périodes critiques de la vie. Il ne faut pas se le dissimuler : les classes pauvres commencent à s'impatienter de ce que, après plus de trente ans d'existence, la République n'a pas réalisé une partie des espérances qu'elles avaient mises en elle, ni apporté un soulagement plus appréciable à leur triste situation. Il serait dangereux, surtout en présence des excitations malsaines dont elles sont l'objet, de persister plus longtemps à leur refuser les satisfactions pratiques et légitimes. « Les meilleures institutions politiques, disait Dufaure en 1848, dans son rapport sur l'assistance publique, celles qui sont le mieux appropriées aux progrès des mœurs et des lumières ne suffisent plus seules à notre époque agitée de tant de passions diverses. Il faut y joindre des améliorations matérielles. Il y aurait une grande imprévoyance ou une étrange dureté à rester froidement impassible devant un malaise réel, parce qu'il emprunte à des sophismes leur formule ou parce qu'il se traduit par de déplorables excès. La tâche du législateur est de distinguer parmi ces griefs si ardents à se produire ceux qui sont légitimes et fondés, de leur donner satisfaction dans une mesure convenable, de mettre en évidence ce qu'ils ont de dangereux et d'excessif, d'opposer à ces excès l'éternelle autorité de la raison et du bon sens. »

« Ces paroles, qui semblent écrites d'au-

jourd'hui, s'appliquent parfaitement à la situation actuelle et nous indiquent clairement la conduite à suivre. Oui, il est nécessaire d'apporter au peuple des améliorations matérielles et, parmi ces améliorations, une des principales, des plus urgentes, c'est d'assurer la subsistance à l'ouvrier quand il est incapable de travailler. »

MANIFESTATIONS

C'est aux cris de « vive la liberté », que les nationalistes et les cléricaux protestent contre les décrets ordonnant la fermeture des écoles congréganistes qui ne se sont pas soumises à la loi.

A Paris, les manifestations sont tumultueuses, mais nullement dangereuses.

Des bandes de femmes, d'enfants, parmi lesquels sont disséminés quelques nationalistes militants, se rendent aux distributions de prix qui ont lieu dans les écoles congréganistes et poussent quelques cris de vivent les sœurs, vive la liberté.

Dans la rue, quand ces bandes se hasarrent, elles donnent lieu à quelques manifestations contraires de la part des républicains qui ne prennent pas au sérieux ces démonstrations ridicules.

Les journaux cléricaux ont beau crier sur tous les tons à la tyrannie, à la persécution, et prêcher la révolte, ces cris ne sont guère répétés que par des enfants, des femmes, et aucune action n'est tentée contre l'autorité qui très calme assiste à ces sorties bruyantes, et ne s'évit que de temps à autre, manière d'assurer la circulation dans les rues.

Ces mouvements de « révolte » ne sont évidemment pas dangereux, jusqu'ici au moins.

Il paraîtrait cependant, que les chevaliers du lys et de l'autel auraient l'intention de rassembler dimanche sur la place de la Concorde, toutes les « mères de famille chrétiennes, tous les enfants, tous les amis de la liberté (sic), » pour manifester contre la loi sur les associations.

Les mères de famille ont certainement autre chose à faire que de descendre et de conduire leurs enfants dans la rue.

La loi sur les associations n'est pas aussi féroce que les journaux pieux l'affirment, et dans tous les cas, elle ne le sera jamais assez pour provoquer une révolution !!

A Toulouse également, des manifestations se sont produites en faveur des religieuses.

La place Saint-Etienne aurait été le théâtre d'une grandiose et émouvante scène, disent les journaux cléricaux.

Plus de sept mille personnes étaient devant l'hôtel de la Préfecture acclamant les bonnes religieuses que l'on chasse et conspuant préfet, maire, gouvernement, toujours aux cris de vive la liberté !

Quelques horions furent échangés avec la police ; quelques arrestations eurent lieu mais ne furent pas maintenues ; et pour dire vrai, cette manifestation fut si peu importante, qu'elle passa inaperçue, nous affirme un de nos amis qui se trouvait jeudi à Toulouse. Ce n'était pas sérieux.

Ces manifestations ne produisent donc pas l'effet qu'en attendaient les organisateurs : royalistes, cléricaux, nationalistes, tous ennemis acharnés de la République, ont voulu profiter de l'expulsion des congrégations réfractaires, pour s'unir encore dans un mouvement de haine contre la République.

Il y a à peine trois ans, le danger qu'ils susciterent à la France républicaine fut autrement grave ; on a su l'éviter, l'écartier. Ce ne sera donc pas quelques groupes d'hystériques et de mioches conduits par des échappés des croisades du Bazar de la Charité, qui renverseront la République et empêcheront le ministère Combes d'appliquer la loi sur les congrégations.

Par leur attitude, par leurs ridicules menées, ils réussissent tout au plus à obliger le gouvernement à aggraver cette loi qui, telle qu'elle est, n'est pas, ainsi que le déclarait un leader du parti radical, une arme bien redoutable contre le cléricalisme.

L. B.

Une lettre de M. Goblet

L'Éclair a demandé à un certain nombre de personnalités républicaines leur sentiment sur la circulaire de M. Combes.

Voici la réponse de M. Goblet, ancien président du conseil, un des chefs du parti radical :

Monsieur le Directeur de l'Éclair,

Vous me demandez ce que je pense au point de vue de l'application de la loi sur l'instruction obligatoire, des effets de la circulaire ministérielle qui entraîne la fermeture de 2,500 établissements congréganistes.

Il est certain qu'en principe l'Etat devrait avoir assez d'écoles et de maîtres pour donner l'instruction à tous les enfants. Mais la loi de 1886, en décrétant la laïcité du personnel enseignant dans les écoles publiques, n'a pas supprimé l'enseignement privé, même par les congréganistes. L'instruction seule est obligatoire, qu'elle soit donnée dans les écoles publiques, dans les écoles privées ou dans la famille.

Pour répondre plus spécialement à la question que vous me posez, il me paraît tout à fait impossible que le gouvernement prenne la responsabilité de laisser en dehors de toute école les enfants qui fréquentaient jusqu'ici les établissements dont la fermeture vient d'être ordonnée. Aussi, sans vouloir apprécier la mesure en elle-même, ni les conditions dans lesquelles elle s'exécute, je suis persuadé qu'elle n'a été prise que pour mettre ces établissements en demeure de demander une autorisation qui ne leur sera pas refusée, et que pour la plupart au moins, la réouverture aura lieu avant la rentrée des classes.

Je me demande seulement comment on espère combattre efficacement ainsi le cléricalisme...

Veillez agréer, etc.

RENÉ GOBLET.

Il faut espérer que les mesures seront prises par le gouvernement pour assurer l'instruction dans les écoles laïques, aux enfants qui ne la recevront plus chez les congréganistes, auxquels l'autorisation ne saurait être accordée.

Sinon, la lutte contre le cléricalisme ne serait guère d'une grande efficacité.

UN MANIFESTE

Le comité interfédéral du parti socialiste français a voté à l'unanimité le manifeste suivant :

Citoyens,

« Pour la première fois depuis trente ans de République, un gouvernement est résolu à appliquer la loi aux cléricaux et aux réactionnaires. Le parti socialiste sait qu'en entretenant l'ignorance et l'esprit de résignation sous les espèces du dogme déprimant et d'une Providence qui ne pourvoit à rien, l'esprit religieux est une aide toute-puissante à la domination de la classe capitaliste. Toute mesure contre le fanatisme

et la tyrannie des religions apparaît à notre parti comme un commencement d'émancipation.

» De même qu'à Longchamp, les socialistes ont défendu l'idée républicaine menacée, de même, ils sont prêts à seconder de toute leur énergie l'œuvre d'assainissement de la République.

» Socialistes, vous ne souffrirez pas, qu'en se réclamant de la liberté pour organiser et imposer l'obscurantisme dans le cerveau de l'enfant, les pires ennemis de la liberté, comtes et marquis de la réaction et du nationalisme, barons et jouisseurs de la finance, inondent à nouveau Paris de leurs bandes stipendiées. Vous ne souffrirez pas la parodie de pitié jouée par les prêtres et les moines qui ont semé l'histoire d'interlignes et de massacres, par les soi-disant grandes dames dont les richesses et les titres sont ramassés si souvent dans le sang des grévistes et toujours dans la misère des travailleurs.

» Travailleurs, puisque les cléricaux font appel aux manifestations et aux mouvements de la rue, vous y descendrez comme eux et contre eux; vous y acclamerez et, s'il le faut, vous y vengerez les droits de la science et de la raison. »

INFORMATIONS

Parti Radical et Radical-Socialiste

Le Comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni jeudi, de quatre à sept heures, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Maujan, député, et ensuite de M. Delpech, sénateur, M. L. Bonnet, faisant fonction de secrétaire. M. Delpech, sénateur, qui avait été délégué par le Comité exécutif pour le représenter à l'inauguration de la statue de Hoche à Quiberon, a rendu compte de cette belle manifestation républicaine. A l'unanimité le Comité exécutif a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste constate avec une entière satisfaction que, dans chaque département, tous les comités adhérents au parti approuvent chaleureusement l'ordre du jour voté le 4 juillet par 326 députés républicains et félicitent le gouvernement d'appliquer avec fermeté la loi des associations et de ne se laisser émouvoir ni par les remontrances d'évêques factieux, ni par les protestations des congrégations rebelles, ni par les menaces des politiciens serviteurs ou complices des cléricaux. »

Le Comité exécutif a délégué M. Félicien Paris pour soutenir la candidature de M. Aimond à Pontoise, contre M. Roger Ballu, et M. L. Bonnet pour soutenir la candidature de M. Hugon à Saint-Flour, contre M. Jean de Castellane à l'élection législative du 10 août.

Plusieurs décisions ont été prises au sujet du congrès qui doit se réunir à Lyon les 9, 10, 11 et 12 octobre prochain. Toutes les demandes d'adhésions au congrès et de renseignements doivent être adressées au siège social du Comité exécutif, 62, rue Tiquetonne, à Paris.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire

Un décret promulgué vendredi par le ministre de l'instruction publique, décide que le baccalauréat de l'enseignement secondaire, institué par le décret du 31 mai 1902, est admis, quelle que soit la mention inscrite sur le diplôme, pour l'inscription dans les facultés et écoles d'enseignement supérieur, en vue des grades ou titres conférés par l'Etat.

Contre les Congrégations

LA FERMETURE DES ÉCOLES LIBRES

Hier, est expiré le délai qui a été donné aux établissements congréganistes non autorisés pour se disperser ou se dissoudre, conformément à la circulaire adressée aux préfets par le président du conseil.

Les préfets vont dresser la liste des établissements qui n'ont pas suivi les prescriptions ministérielles et la transmettre au ministre de l'intérieur. Ensuite, par un décret rendu en conseil des ministres, la fermeture de tous ces établissements sera ordonnée. On procédera à la fermeture des cent trente-cinq établissements qui s'étaient constitués sans autorisation, depuis la promulgation de la loi du 1^{er} juillet 1901. Des commissaires de police recevront l'ordre de

procéder à l'expulsion des religieux et apposeront les scellés sur leurs établissements.

Un décret spécial sera pris pour chacun des départements où se trouveront des établissements qui tombent sous l'application de ces mesures.

Les Locaux scolaires

Le ministre de l'instruction publique va adresser aux inspecteurs d'Académie une circulaire pour leur demander, à bref délai, des renseignements sur l'état du personnel enseignant et des locaux scolaires dans les communes où des écoles congréganistes ont été ou vont être fermées, en vue des mesures à prendre pour assurer des places à tous les enfants dans les écoles à la rentrée d'octobre.

CHRONIQUE LOCALE

Avis aux propriétaires

Afin de donner aux horticulteurs et aux propriétaires de bestiaux toute facilité pour se procurer rapidement et sans formalités la nicotine destinée au traitement des maladies parasitaires des plantes ou des animaux, la Régie met en vente un extrait nicotinique, préparé dans les manufactures avec le jus simple, et connu sous le nom de *jus riche en nicotine et titré*.

Ce liquide, dont le prix a été très réduit, jouit de toutes les propriétés curatives des jus ordinaires, et présente en outre de nombreux avantages, que les propriétaires apprécieront après un emploi judicieux.

Avis

A dater du 1^{er} août 1902, le tarif réduit édicté par la loi du 4 avril 1898, pour les mandats ordinaires, sera appliqué aux mandats-poste représentant le montant des valeurs recouvrées par la poste et des envois contre remboursement, originaires et à destination de la France, de l'Algérie et de la Tunisie.

A partir de la même date, chaque envoi de valeurs à recouvrer ne devra pas comprendre plus de cinq valeurs, et le montant global des valeurs formant un même envoi, ne pourra dépasser deux mille francs.

La loi sur les congrégations

Les sœurs de la Providence de Portieux ont fermé, après mise en demeure, leurs établissements de St-Palavy, du Roc et de Strenquels et ont rejoint le siège de la congrégation.

Elles ont également fermé l'école à Montvalent et à Prouillac.

CAHORS

A LA CHAMBRE

Une proposition de loi de M. Émile Rey

Nos lecteurs liront avec intérêt, en première page, l'article que nous consacrons à la proposition de loi relative aux vieillards et aux infirmes, déposée par M. Rey, sur le bureau de la Chambre, il y a quelques semaines.

Cette question est l'une des deux faces de la grande question des retraites ouvrières.

En attendant la solution de cet important problème, on pourrait résoudre cette partie qui présente moins de difficultés et qui, dans les grandes villes, laisse déjà peu à désirer.

Agrégation

Nous sommes heureux d'annoncer que notre ami M. Mazure, le distingué professeur d'histoire du lycée Gambetta, vient d'être déclaré admissible à l'agrégation d'histoire.

Nous adressons à M. Mazure nos sincères félicitations et lui souhaitons bonne chance pour les épreuves orales.

Compatriote

Notre compatriote M. Périé Gustave, licencié ès-lettres, a obtenu à la Faculté de Paris, avec la mention *bien*, le grade de licencié en droit.

Nos félicitations.

Contributions directes

Par arrêté ministériel, M. Cazaly Marcel, contrôleur adjoint des contributions directes, attaché à la direction de Cahors, est

nommé contrôleur intérimaire dans le département de la Lozère

Félicitations.

Contributions indirectes

Par arrêté préfectoral, M. Aymeric, candidat admis au dernier concours des contributions indirectes, est nommé surnuméraire dans le département du Lot.

Mort subite

Hier, le jeune Sauvât, demeurant rue St-Maurice, âgé de 11 ans, qui était malade depuis quelques temps, fut conduit par sa mère dans un jardin rue des Thermes pour lui faire prendre l'air.

A peine arrivé, le pauvre enfant s'affaissa, quand on le releva, il était mort.

Le corps a été transporté au domicile des parents.

Accidents

Hier matin, un accident s'est produit à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Le jeune Miquel, apprenti typographe, a eu les quatre doigts pris entre les deux platines d'une machine à pédale.

Immédiatement conduit chez M. le Dr Darquier, le jeune Miquel a reçu les soins que nécessitait son état, qui sans être grave l'obligera à rester inactif plusieurs jours.

Hier, le nommé Capelle, plâtrier, demeurant rue Brive, travaillait à la réparation d'une maison, à Labéraudie, quand, par suite d'un faux mouvement, il tomba dans l'escalier.

Dans la chute, Capelle s'est cassé une jambe.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 27 JUILLET

Allegro Militaire	Menzel.
Samson et Dalila (Fantaisie)	St-Saëns.
Menuet du Bœuf	Haydn.
Menuet Favori	Mozart.
Menuet du Septuor	Bethoven.
Coriolan (Ouverture)	Beethoven.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. *Allées Fénélon.*

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 26 juillet 1902

Naissance

Arnaud Marie-Louise, rue Labarre, 56.
Jordane Maurice-Marc-Pierre, à St-Cirice.
Gourcerol Germaine-Jeanne-Marie, rue des Jacobins.

Décès

Caillat Louis-Denis, couvreur, 52 ans, célibataire, à l'hospice.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

Un train spécial à prix réduits pour une excursion dans la Corrèze partira de Paris-Austerlitz, le lundi 4 août à 2 h. 30 du soir.

Il desservira les stations entre Masseret, Brive, Saint-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Ussel et Turenne.

Le retour à Paris-Austerlitz aura lieu le 14 août à 1 h. 27 soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR

(Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Paris-Austerlitz à Masseret, Brive, Saint-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Turenne et aux stations intermédiaires : 2^e classe, 34 fr. ; 3^e classe, 23 fr.

De Paris-Austerlitz à Gimel, Ussel et aux stations intermédiaires : 2^e classe, 36 fr. ; 3^e classe, 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 3 août à 6 heures du soir.

Arrondissement de Cahors

CASTELFRANC. — *Nomination.* — Nous apprenons que notre compatriote M. Rougié, instituteur en congé dans noire commune, vient d'être nommé au poste de commissaire de surveillance administrative, en résidence à Périgueux.

Nos félicitations.

SABADEL-LAUZÈS. — La Comédie (suite).

Comme vous le voyez Monsieur, en 1896, M. Massip était arrivé à propos pour sauver le parti réactionnaire. Saint-Martin-Labouval ne voulait plus de lui, il se vengerait sur Sabadel, sa commune d'adoption.

Le Conseil municipal se trouvait divisé en deux parties numériquement égales. Le maire et l'adjoint furent élus au bénéfice de l'âge et M. Massip regretta amèrement ce jour-là de n'avoir pas quelques années de plus.

« J'ai manqué l'escalier de la mairie, » disait-il à un de ses amis, mais je prendrai ma revanche. »

— Et votre oncle, sera-t-il décidé à vous passer l'écharpe ?

— Mon oncle, mon oncle..... vois-tu, il faut savoir *tourner* à propos.

M. Massip est tout dans cette réponse typique. Seulement, il lui arrive de tourner quelquefois, non pas à l'encontre de ses idées, ce serait difficile, mais de son ambition. La *girouette* est un peu trop mobile et M. Massip qui est pressé d'être M. le Premier, n'est pas toujours maître de ses nerfs.

Si nous le suivions pas à pas dans les diverses élections législatives, sénatoriales ou départementales, nous verrions qu'il cherche toujours à orienter sa girouette du côté du candidat qui lui paraît avoir le plus de chances. Mais comme son fonds est essentiellement réactionnaire, il tombe toujours du côté où il penche et son candidat, le plus rétrograde toujours, est constamment battu.

Une seule fois, il a fait preuve de clairvoyance en soutenant M. Magne contre M. Peyrichou, à l'élection du Conseil général. Ce jour-là au moins il n'a pas leurré ses amis, il les a carrément aculés à une impasse où les aveugles seulement l'ont suivi.

L'échec lamentable qu'il essuya, on le connaît. « Cela lui servirait, disait-il à compter ses vrais amis. »

Si on comparait les chiffres, on verrait que ce sont à peu près les mêmes qui l'ont suivi dans sa dernière équipée (conversion au protestantisme) — aussi sincère que les pantalonades précédentes.

En 1899, à la suite du décès de l'adjoint et d'une élection complémentaire, MM. Bastide et Massip furent mis en minorité. M. Bastide n'avait que deux *neveux* dans le Conseil, il voulait en mettre un troisième. Les électeurs ne goûtèrent pas la plaisanterie : un républicain fut élu et le maire démissionna.

La nouvelle municipalité républicaine n'avait que quelques mois devant elle pour raffermir les esprits. M. Delsahut, toujours paternel, prêchait la conciliation, la lutte n'allait pas à son caractère loyal et bon, mais peu combatif.

On le lui fit bien voir aux élections générales de 1900.

M. Massip était cette fois dans la place et ce fut lui qui commanda. Sa haine contre le parti républicain s'étala au grand jour dans une circulaire qui est le modèle du genre.

Jusqu'alors, il n'y avait eu en présence que des adversaires, divisés par des opinions politiques, mais se respectant réciproquement. La lutte pouvait être vive, mais elle restait courtoise.

M. Massip traita les républicains d'*ennemis* et douze signatures s'étalèrent au-dessous de ce morceau de littérature que ne répudieraient pas les plus fougueux nationalistes.

Les républicains, à qui de pareils procédés répugnaient, restèrent calmes, et par une circulaire que M. Massip peut reproduire si cela lui plaît, ils laissèrent les électeurs juges.

Le résultat leur prouva que les arguments violents et mensongers avaient plus de prise sur les esprits timides et craintifs que la bonne foi et la raison. La pression exercée sur quelques-uns avait produit son effet et la majorité du Conseil municipal redevint encore une fois réactionnaire.

M. Massip reçut le prix de ses services ; il fut nommé adjoint au maire bonapartiste par 7 voix réactionnaires contre 5 voix républicaines.

Et avant d'arriver au terme de son mandat municipal, la coalition Blanc-Bastide-Massip devait sacrifier à ses rancunes la caserne de gendarmerie, voir des troubles qui ne sont pas prêts de finir et faire au

protestantisme une prétendue conversion qui les couvre de ridicule, car une conversion sincère serait très respectable.

Or le ridicule tue un parti. Il est vrai que le parti Massip et Cie est plutôt une faction récalcitrante dont les agissements n'ont aucune importance à 3 kilomètres de distance et s'il plaît aux habitants de Sabadel de s'enliser encore dans ce marais, nous n'y voyons pas d'inconvénients. Cela les regarde.

X... (A suivre).

Arrondissement de Figeac

LATRONQUIÈRE. — Sauvetage. — Mercredi, vers une heure de l'après-midi, de tous jeunes écoliers se rendaient à l'école de garçons, lorsque, en passant près d'un grand étang, l'un d'eux, âgé de six ans, s'étant approché du bord pour prendre des têtards, tomba dans l'eau, très profonde en cet endroit. M^{me} Prat, femme de notre instituteur adjoint, témoin de l'accident, se précipita au secours du jeune imprudent, et après bien des efforts elle fut assez heureuse pour le retirer de l'eau sain et sauf. Félicitations.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Conseil d'arrondissement. — Le 21 juillet le Conseil d'arrondissement s'est réuni. M. Lasserre a été nommé président et M. Pébeyre, secrétaire; M. Baspeyrat, membre de la commission des tabacs.

Plusieurs vœux ont été émis: un vœu a trait, à la réforme de la loi du 30 décembre 1900, sur les boissons. Le voici:

« Le Conseil émet le vœu que la loi du 29 décembre 1900, sur les boissons, soit modifiée de manière que les droits de circulation sur les vins et les cidres soient établis d'après la valeur réelle des boissons, dont le prix de vente serait déclaré par l'expéditeur, lors de l'enlèvement, en vue d'obtenir une tarification plus équitable; car il n'est pas juste qu'un hectolitre de vin ordinaire ou de piquette de modique valeur ait à supporter les mêmes droits qu'un hectolitre de vin de Champagne, de Château-Lafitte, etc., et qu'il soit remplacé par une taxe de 5 0/0 sur la valeur effective, et que la piquette soit afranchie de tout droit. »

Un vœu demandant l'arrêt du train de 3 heures 18 à Gourdon, et l'arrêt de tous les trains à Peyrignac et un arrêt au pont de Groléjac a été aussi voté à l'unanimité.

Tribunal correctionnel. — A l'audience publique correctionnelle du 21 juillet 1902 les affaires suivantes ont été jugées:

Auguste Baffara, âgé de 18 ans, cultivateur à Alviagnac, inculpé d'outrages à la gendarmerie, a été condamné à 25 fr. d'amende et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

Les nommés Delphine Galet, veuve Vialard, et Jean-Baptiste-Paul-Lucien Vialard,

son fils, demeurant tous deux à Pleyjoulet, commune d'Uzech-des-Oules, sont opposants à un jugement de défaut, qui les condamnerait pour vol d'oisons, savoir: la veuve Vialard, à huit jours de prison, et Vialard fils, à un mois de prison. Le tribunal a réduit la peine de la veuve Vialard à 25 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger, et celle de Vialard fils, à quinze jours de prison.

Enfin, la femme L..., de Gourdon, a été condamnée à 300 fr. d'amende, pour colportage d'allumettes de fraude.

— *En appel.* — La femme Etcheverry, dont le procès a fait tant de bruit dans notre ville, a interjeté appel du jugement correctionnel du tribunal de Gourdon, la condamnant pour escroqueries à six mois de prison, à la rélegation et à 1 franc de dommages-intérêts au profit de la partie civile.

C'est mercredi prochain que cette affaire passera à Agen. Les prêtres victimes des exploits de la fille Etcheverry, qui s'étaient portés partie civil à Gourdon, se constituent également à Agen.

SOUILLAC. — Fête à l'École des filles. — La somme destinée à l'achat des livres de prix ayant été, cette année, versée à la caisse des secours des victimes de la Martinière, la cérémonie de la distribution sera remplacée par une fête de famille. Cette fête aura lieu dans la cour de l'école laïque des filles, samedi à 8 heures et demie du soir. Les élèves de l'école maternelle y sont invitées.

A cet effet, des ouvriers, sous la direction de M. Paul Gambert, conseiller municipal, sont à même de construire une scène avec tous les accessoires.

Cette fête comprendra de petites comédies, jouées par les élèves, et un bal d'enfants costumés. Les organisateurs rivalisent de zèle pour donner à cette récréation littéraire et chorégraphique tout l'éclat et le bon goût désirables.

LABASTIE-MURAT. — Fêtes des 2, 3 et 4 août. — En voici le programme:

Samedi 2 août. — A 5 h. du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie; à 8 h. 30, retraite aux flambeaux.

Dimanche 3 août. — A 4 heures du matin, salves d'artillerie. A 5 heures, tour de ville en musique. A 8 heures, distribution des gâteaux en ville. A 2 heures du soir, mât de cocagne. A 3 heures, jeux de la seringue. A 3 h. 30, jeux de la poêle. A 4 heures, course aux anneaux. A 4 h. 30, jeux du tonneau et de la cruche. A 5 heures, jeu de la pomme. A 5 h. 30, bal de jour. A 9 heures, brillant feu d'artifice, bal champêtre et bataille de confetti et serpents. A minuit, grande retraite en musique.

Lundi 4 août. — A 9 heures du matin, réveil en musique. A 9 h. 30, manger de cordes. A 10 heures, course pedestre et pêche aux canards. A 2 heures du soir, course aux ânes (prix en espèces). A

3 heures 30, course aux brouettes et course en sacs. A 4 h. 30, concours de grimaces.

Chez nos voisins

FUMEL (Lot-et-Garonne). — Fêtes du Passage-Usines. — Le Passage et les Usines métallurgiques de Fumel, heureusement situés sur la rive droite du Lot, célébreront leur fête patronale dimanche 27 et lundi 28 juillet. Depuis quelques temps les fêtes de ce quartier ont le renom, à juste titre, d'être des plus belles de la contrée et attirent un grand nombre d'étrangers. Le programme, affiché sur nos murs, promet les plus agréables distractions. Aussi verrons-nous dimanche une grande affluence à laquelle l'accueil le plus cordial est acquis à l'avance.

— *Foires-marchés.* — Depuis un mois environ le prix du blé a considérablement augmenté à Fumel; il est actuellement de 19,50 et 20 francs l'hectolitre. Le pain est taxé à 14 fr. 50 les 50 kilos.

BULLETIN FINANCIER

L'ensemble du marché des valeurs françaises est resté des plus calmes. Il n'en a pas été de même du groupe de nos rentes qui ont été fort agitées; la fixation des cours dans l'un et l'autre sens a été très disputé et en fin de Bourse, l'avantage reste à la spéculation, à la baisse.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 100,47 a débuté à 100,50, s'est avancé à 100,57, a ensuite reculé à 100,32 pour finir à 100,40; le 3 1/2 0/0 a baissé de 10 c. à 101,75 sur la clôture précédente, l'amortissable reste à 100,37.

Très peu d'affaires sur les Sociétés de crédit: Le Crédit Lyonnais à 1,057 a seul été coté à terme.

Les Chemins français continuent à se montrer lourds: le Lyon 1,425; le Midi à 1,247; le Nord à 1,865, et l'Orléans à 1,520.

Le Suez à 3,958 n'a pas varié. Parmi les fonds étrangers: l'Extérieure clôture à 81,05; l'Italien à 102,15; le Portugais à 29,42.

Le Turc D reprend à 28,20, la Banque Ottomane à 561.

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but: développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entoure, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes: substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent: 3 fr.

« pour la France, l'Algérie et la Tunisie; 5 fr. « pour l'étranger.

« Jean Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

EN VENTE A CAHORS:

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Vient de paraître:

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc.;... suivi du Syllabus texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco: 0.50.

Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex. S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix: 2 fr. 50 franco.

S'adresser à M. Perret, Taillan, Drôme

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous:

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS 1900
ALCOOL DE MENTHE RICQLES
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIQUE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom DE RICQLES

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR BÉNEDICT-HENRY RÉVOIL

XXIV

La loi de Lynch

Qui plus est, il déclara que John Miller lui avait affirmé que c'était ce même homme à la moustache rouge qui l'avait blessé au pied.

Ce discours, s'il ne prouvait pas entièrement l'innocence de l'accusé, n'en produisit pas moins une impression favorable sur l'assemblée.

A ce moment-là, un homme à moitié ivre s'avança pour parler.

Il déclara, d'une façon plaisante, qui fit rire la foule, que, d'après le discours de l'orateur qui l'avait précédé, il y avait deux coureurs des bois au lieu d'un à attacher à la potence.

La foule sourit à cette horrible suggestion. Des clameurs sanguinaires s'élevèrent de toutes parts, et l'on résolut de pendre à la fois

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Donatus et l'homme à la moustache rouge.

Tout à coup un inconnu, revêtu d'un costume de muletier, se fraya un chemin à travers la foule, et somma les mineurs de vouloir bien l'écouter.

— Gentlemen, fit-il, je me trouvais en compagnie de William, quand nous avons été attaqués par les coureurs des bois, et celui qui a frappé de mort mon pauvre ami n'est pas autre que ce misérable à moustaches rouges que voici près de moi. Je le reconnais, et je jure sur Dieu que je vous dis la vérité.

Des cris de vengeance s'élevèrent de toutes parts.

— A la potence, le coquin! Voyons! passons-lui la corde au cou! A mort! A mort!

Au moment où Creps détournait la tête, le misérable assassin sauta par terre et se mit à courir dans la direction des tentes, mais un grand nombre de mineurs le poursuivirent en poussant des clameurs de sang.

Déjà le meurtrier de William avait atteint les bords de l'Yuba, lorsqu'il fut atteint par dix à douze coups de feu.

A peine cette exécution sommaire était-elle achevée, que la foule se dispersait, comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé.

Donatus éprouva une grande tristesse. Il avait eu la bonne chance de sauver sa vie, mais il perdait son mulet qu'il s'était pris à affectionner et il lui semblait que sa bête favorite venait de lui être volée et qu'elle lui adressait des regards pleins de regrets d'être ainsi séparée de lui pour toujours.

Ses amis eurent grand-peine à l'entraîner

loin de là.

Le pauvre diable pleuait et lui disait adieu à travers ses sanglots.

— Qu'allons-nous faire maintenant, fit alors Roseman, si nous voulons continuer notre voyage pour nous rendre aux placers de Pen River! Il nous faudra une autre bête de somme pour transporter nos ustensiles et nos provisions pour un mois. Je suis d'avis d'avis que nous devrions aller demander qu'on nous vendit cet animal.

— Ceci n'est pas faisable: on nous demanderait une trop forte somme, dit Pardoes.

Au moment où Victor venait d'émettre cet avis, un homme lui avait frappé sur l'épaule en lui disant:

— Gentlemen, ma femme n'a pas besoin de ce mulet, et, d'ailleurs, la vue de cette bête rappelle le souvenir de son cousin William si traîtreusement assassiné. Achetez-le, si vous voulez: je vous le vends pour trente dollars.

— Topez-là! répondit le Bruxellois. Allons à votre domicile pour conclure ce marché.

Donatus, pleurant de joie, cette fois-ci, était allé reprendre par la bride sa bête chérie, à laquelle il adressait la parole, qu'il choyait de la main, ce qui prêta à rire au maître du magasin.

Les associés achetèrent chez lui des provisions pour une semaine et les chargèrent sur l'animal, pour qui l'on se procura une bride bien solide.

Pardoes, pour réger ces achats, fut obligé de tirer des pépites d'or de sa ceinture de cuir, mais il fit en sorte de ne pas trop laisser voir

ce qu'il possédait, car il avait entendu pousser autour de lui des cris de stupéfaction par cinq ou six hommes qui ne le perdaient pas de vue.

— Mes amis, dit-il alors à ses camarades; nous ferons bien de retourner à notre tente le plus tôt possible. Il se peut que l'homme aux moustaches rouges ait des amis parmi ces mineurs de l'Yuba et j'aperçois autour de nous certains visages qui ne me plaisent en aucune façon. Allons! en route!

Cet avis était de la prudence.

A une demi-lieue des mines d'Yuba, c'es-à-dire à demi chemin de leur camp, Pardoes dit à mi-voix à ses amis:

— Si je ne me trompe, ces trois drôles qui sont derrière nous, suivent notre piste.

— Bah! ils ne sont que trois et ils n'oseraient pas s'attaquer à nous.

— Il me semble pourtant reconnaître parmi eux un des hommes qui m'ont regardé attentivement, lorsque j'ai été forcé d'ouvrir ma ceinture pour payer nos achats. M'est avis que ces gens-là cherchent à savoir où nous trouvons les pépites d'or que nous avons données au marchand. Comme rien ne presse, ne nous rendons pas directement à notre claim, allons d'ici de là dans les montagnes, afin de déjouer ces espions. Venez suivons ce chemin ci.

(A Suivre.)

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÈNOR

XVI

Avant minuit

» — Une visite en passant, répétai-je avec fatigue, alors votre intention est...

» De retourner à Londres demain, ma chère enfant. Bien certainement vous ne supposez pas que je pourrais vivre ici, et au plus beau temps de la saison de Londres : mais je crois que l'air de la campagne et la solitude vous feront du bien. Bonne nuit, Henriette ; vous paraissez avoir envie de dormir. Je ne veux pas vous tenir éveillée.

» Je me rappelle son sourire quand elle s'éloigna. Alors mes paupières s'abaissèrent et je m'endormis. Le soleil de midi éclairait ma chambre quand je m'éveillai, le lendemain. J'étais encore tout habillée sur mon siège. Je ne m'étais pas mise au lit. La tête me faisait

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

mal, mes yeux étaient brûlants et lourds, Je n'avais jamais fait usage d'opium, sous aucune forme alors, et ses effets m'endaient malade. Je fis des efforts pénibles pour rappeler ma mémoire. Avec une vive angoisse, je finis par me souvenir que ce jour était le jour fixé pour mon mariage, et j'étais là. Mais lui, où était-il ?... Et tout cela était son œuvre !

» La première étincelle de ce feu de haine, inextinguible, qui n'a pas cessé de brûler depuis, s'alluma alors dans mon cœur. Je descendis l'escalier, assez calme en apparence, et je demandais ma mère... votre mère. La femme du recteur me répondit qu'elle était partie. Pendant que je dormais, elle s'était remise en route pour Londres, me laissant sans un denier, prisonnière dans ce stupide rectorat de Cornouailles.

» Catherine, je passerai sur ce temps.
» Il y a vingt ans de cela, et, depuis ce jour, je ne puis y songer sans ressentir quelque chose de la frénésie de douleur et d'angoisse que j'endurai alors. Je n'avais que dix-sept ans, j'aimais et j'étais folle. Mais la douleur des fous est aussi dure à supporter que celle des êtres sensés. Je compris tout. Je ne devais plus le revoir. Elle avait découvert notre amour, et tout ceci était un complot tramé par elle. Je me jetai sur le parquet, et je restai là douze heures, sans faire un mouvement, sans boire, sans manger, sans parler, puis je descendis de ma chambre, et, toujours en gardant le silence, j'attendis...

» Deux mois se passèrent... deux mois !... un court espace de temps à mon compte, au-

jourd'hui... une éternité alors ! L'heure de ma délivrance arriva à l'expiration de ce temps. On envoya le vieux Markham, le sommelier, pour me chercher et me ramener à Londres. Je ne lui adressai qu'une question durant la route :

» — Où est le jeune M... ? et je reçus la réponse à laquelle je m'attendais :

» — M... a rejoint son régiment et est parti pour le Canada, il y a de cela une quinzaine ». Je ne dis plus rien. Je revins à Londres, et votre mère et moi nous nous revîmes. Elle avait l'air d'avoir un peu peur de moi dans le premier moment et elle avait raison.

» — Il faut me pardonner de vous avoir ainsi quittée, Henriette, dit-elle.

» C'était un caprice, une simple plaisanterie, car je savais combien vous détestiez la campagne, vous, un enfant de Londres. Cela ne se renouvellera plus, et j'ai là des présents pour vous, qui, je sais, vous feront plaisir.

» Je la remerciai et je pris ses présents. Je pris tout ce qu'elle voulut bien me donner et j'attendis mon heure. Je sus, aussi bien que si elle me l'avait dit, comment elle s'était moquée de son frère, comment elle l'avait tourné en ridicule pour le pousser à entrer dans l'armée et à quitter l'Angleterre. Je savais tout, mais jamais nous n'en avons parlé... pas une fois... jusqu'à sa mort.

» Catherine, voilà mon histoire. C'est là le secret de ma haine contre votre mère. Ne pensez-vous pas qu'elle était méritée.

— Pour vous, oui, répondit promptement Catherine, mais je crois également qu'elle a

bien fait de faire ce qu'elle a fait. Elle était parfaitement dans son droit. Elle savait ce que vous étiez, sans doute, et elle avait pris le seul moyen qu'elle eût de sauver son frère. Les gentilshommes et les officiers d'ordinaire, n'épousent pas les femmes de chambre de leurs sœurs.

Madame Vavator bondit. Ce trait lancé au hasard avait porté.

— C'est faux, s'écria-t-elle d'une voix étranglée... Je n'étais pas femme de chambre... Vous ne savez rien.

— C'est parfaitement vrai ! s'écria Catherine en se levant. Vous étiez femme de chambre, et je sais tout ce que je désirais savoir quant à présent. Ma mère était une grande dame... Son frère était officier dans le... régiment d'infanterie... Mon père vit et reconnaîtra, quand il la verra, son ancienne domestique, Henriette Lebrasseur.

Madame Vavator resta pâle, terrifiée, muette.

Grand Dieu ! quelle folie elle venait de commettre en parlant à une femme pareille !

— Vous voyez que je connais votre véritable nom, au milieu de tous vos noms de guerre. Comme j'ai découvert cela, je découvrirai tout le reste. Aussi assurément qu'il est certain que nous sommes là toutes les deux, je découvrirai, un jour, mon père, et vous serez châtiée. Je voue ma vie à ce double but : découvrir qui je suis et me venger de vous, de Riéhard Dangerfield, de Gaston Dantrée.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Denis VERGNES négociant à St-Paul-Labouffie, sont invités à se rendre le mardi 29 juillet courant, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour examiner la situation de leur débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

Dictionnaire Général des Sciences théoriques et appliquées de Privat-Deschanel et Focillon, entièrement refondu par MM. Jules Gay, et Louis Mangin (GARNIER, FRÈRES, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, à Paris).

Les 15^e et 16^e séries de la 5^e édition de cet important ouvrage, si bien accueilli par le grand public, paraissent en ce moment à la librairie Garnier frères. Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ces deux séries ; elles présentent un intérêt considérable, en raison de la nature et de la variété des sujets traités par les spécialistes les plus compétents.

Au hasard, ne pouvant à notre grand regret citer la totalité des articles, nous mentionnons les mots : *cerf, chevreuil*, ces hôtes de nos forêts dont la chasse est un plaisir de prince ; *chat, chien*, ces compagnons fidèles et aimés de nos foyers ; la *chèvre*, son utilité ; le *cheval*, ses qualités, sa constitution, son tempérament, ses services ; le *cétacé*, ses variétés ; les *chéloniens*, dont la tortue est un des principaux représentants ; les *cestodes*, ces parasites du corps humain dont l'un des plus redoutés est le *tania*, vulgairement connu sous le nom de *ver solitaire*.

A lire : l'étude consacrée à la *chaleur*, à ses origines, à sa fonction, principalement la partie qui traite de la *chaleur terrestre*, dans laquelle sont expliqués avec une lumineuse clarté les phénomènes qui viennent de désoler la Martinique et qui menacent toutes les Antilles.

Dans le même ordre d'idées, plus terre à terre, mais tout aussi intéressante, la question du *chauffage* est étudiée dans tous ses détails ; et on y trouvera indiqués les meilleurs moyens de lutter contre le froid, dans les conditions les plus hygiéniques et les plus économiques.

Nous recommandons aux agriculteurs les articles *charrue, charrue, charbon*, cette terrible

affection qui décimait autrefois les troupeaux, et de laquelle il est maintenant possible de triompher, grâce au génie de Pasteur et à l'application de ses méthodes ; aux chimistes, les termes *chaux, chlorure* et ses dérivés : aux commerçants et aux industriels les mots *céruse, chaînes, chapellet, charpente, chèvre*, etc. ; aux ingénieurs l'article *chemins de fer*, contenant les renseignements les plus complets sur leur historique, leur organisation, leur degré de développement et un tableau comparatif des réseaux existant actuellement dans l'univers entier.

Signalons en terminant les mots *cerise, campagne*, qui intéresseront les gourmets, *chambre claire et chambre obscure*, que les paysagistes et les amateurs de photographie consulteront avec profit.

Par ce rapide exposé, on peut voir quel ensemble de connaissances se trouve condensé dans ce gigantesque ouvrage dont le succès s'affirme de plus en plus et dont l'acquisition est à la portée même des modestes fortunes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1522, du 26 Juillet 1902. — Canons à éclipse, par le lieutenant-colonel Delauney. — Photographie, l'appareil Sigriste à rendement maximum, par G. Mareschal. — Clichés à couleurs spectrales par réflexion, par A. Blanc. — Nouveau genre de « Faux en écriture », par G. L. R. — Nouveau chemin de fer de montagne, par D. L. — La vallée de Cambiell, par Lucien Briet. — Industrie du Henequen au Mexique, par P. de M. — Eruptions et tremblements de terre, par J. Garcin. — Les Cucurbitacées, gourdes et coloquintes, par Virgile Brandicourt. — Chronique. — Académie des sciences ; séances des 15 et 21 juillet 1902, par Ch. de Villedeuil. — Le centenaire de Bichat, par le D^r A. Cartaz. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque des sections ci-après ; Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, de 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la

période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour et individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie vient de soumettre à l'approbation Ministérielle la proposition de délivrer, au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Aux termes de la proposition précitée, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessus indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les

plus pittoresques de l'Auvergne, de Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1^{er} classe 120 fr. ; 2^e classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.
2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 ^o DE PARIS À TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS À NANTES.	
3 ^o DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS À LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal.	

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.